

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CD430

présenté par  
M. Bouillon

-----

**ARTICLE 1ER A**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 :

« d) Le développement des mobilités les moins polluantes et partagées au quotidien, ainsi que de leur usage, afin de renforcer...*(le reste sans changement)* ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction actuelle de l'article met l'accent sur le développement de l'usage des mobilités propres et partagées. Dans une démarche de mise en place de l'innovation, il est cohérent d'ajouter le développement des mobilités en général.